

## Compte-rendu

### de la session extraordinaire du Conseil Municipal du 19 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept le dix-neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué pour une réunion le 16 octobre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la Mairie en session extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy Beaurepère, Adjoint au Maire.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Guy BEAUREPÈRE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Laëtitia CRESPEAU, 3<sup>ème</sup> Adjointe, Mme Corinne DUET LECOMTE, M. Charles BOBET, M. Laurent BERTHIER, Mme Stéphanie DROUIN, M. Roland FERROL, Mme Annick ALLEE

#### ÉTAIENT ABSENTES EXCUSÉES :

M. David Lecomte a donné pouvoir à Mme Corinne DUET LECOMTE  
Mme Aurélie SADOUKI (NICOLAS) a donné pouvoir à Mme Laëtitia CRESPEAU  
M. Philippe VILLEDIEU

#### ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Pauline FOUCAULT  
M. Emmanuel BELLANGER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Corinne DUET LECOMTE

CONVOCATION du 16 Octobre 2017

- **Présentation des devis pour la réparation d'une fuite dans les canalisations dans les bâtiments scolaires**

**Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint,**

**- INFORME :**

1. que lors de la remise en service du chauffage des problèmes de fuite sont apparus, il était nécessaire de remettre de l'eau tous les jours pendant un ¼ d'heure,
2. que des recherches ont été effectuées pour la détection de la fuite avec une caméra thermique, recherches infructueuses et un constat de réseau défectueux,
3. qu'il y a urgence à effectuer les travaux du système de chauffage en cette période proche de l'hiver,
4. le plombier de la commune de Dangeau ne peut intervenir rapidement car il a d'autres chantiers en cours,
5. présente les devis reçus en Mairie

☒ Folleau Agence de Bonneval pour	7930.74 € HT
☒ Hervé Thermique pour	7052.00 € HT
6. le premier devis procède au passage des tuyaux au niveau des plinthes, le second devis procède au passage des tuyaux en **haut**,

Une discussion s'ouvre au sujet des devis :

Mme Laëticia Crespeau demande s'il n'y a pas la possibilité de refaire une nouvelle recherche de fuite avec la caméra thermique en respectant le protocole, et colmater la fuite si on parvient à la détecter et faire les travaux en 2018 avec l'entreprise CRESPEAU qui en plus permettrait une prévision budgétaire pour cette intervention.

La conséquence de cette solution serait d'engendrer de nouvelles fuites.

Mr Charles BOBET pose la question sur l'âge de la chaudière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RETIENT** l'entreprise **Folleau** pour un montant arrêté à la somme de 7930.74 € HT.
- **AUTORISE** l'adjoint au Maire, Mr Beaupère, à signer le devis.



Handwritten signatures in black and blue ink, including the name 'Crespeau' in blue ink.